

Les infos

Vendredi 13 Février 2009



ÉTHIQUE OU PAS ÉTHIQUE

On le sentait venir, l'annonce des bonus a été reportée au 27 février, afin de donner le temps au conseil d'administration qui doit se réunir le 17 d'examiner la conformité des principes de distribution avec le nouveau « code éthique »... objet du rapport remis par le comité ad hoc à la Ministre des Finances. Christine Lagarde s'est d'ailleurs immédiatement auto félicitée de ce grand pas en avant et de la bonne volonté de la FBF, la Fédération Bancaire Française de l'appliquer dès 2009. La chose est d'autant plus aisée que mécaniquement, comme le remarque la CGT dans son communiqué, les bonus 2008 vont diminuer du fait des conséquences de la crise financière. Beaucoup de bruit donc pour pas grand-chose, car pour l'essentiel, ce code n'engage à rien, ni sur les montants, ni sur la question de la prise exagérée de risques que le système des bonus est accusé d'inciter. Ainsi la pratique répond déjà largement à ces recommandations, comme le versement en fonction des gains réels ou bien les versements différés. Quant à confier au conseil d'administration le soin de contrôler et enrayer l'inflation des rémunérations, c'est confier à l'incendiaire le rôle du pompier ! Ceux, dirigeants et membres du conseil, qui ont généreusement augmenté leurs rémunérations, jetons de présence et dividendes, ne sont guère qualifiés pour s'auto réguler. D'ailleurs,

ce code éthique n'est pas le premier, et son inefficacité sera à l'exemple de ses prédécesseurs. Dans cette affaire, ce beau monde n'a évidemment pas consulté les représentants des salariés sur ce qu'il conviendrait de faire, sans doute trop stupides pour avoir quelque chose d'intelligent à dire sur le sujet. Nous aurions pu pourtant faire remarquer qu'il n'est pas sérieux de réduire cette question, comme l'a fait Nicolas Sarkozy, à des frasques de jeunes gens passant leur temps à jouer aux spéculateurs. La fédération CGT souligne dans son communiqué qu'il convient de distinguer les différentes catégories, et que même au Front, les rémunérations varient considérablement, les très gros bonus étant en nombre limité. Parmi les propositions avancées par la CGT après l'affaire Kerviel, figure la nécessité de rétablir un rapport normal entre un salaire fixe et un bonus surdimensionné, héritage anglo-saxon, source de prise de risques exagérés dès lors que la part principale des moyens d'existence dépend directement du résultat généré plutôt que du bon exercice du métier et de la qualification. Quoi qu'il en soit, l'air du temps est la baisse, cela ne doit pas être l'occasion de quelques mauvais coups, ou que la chose ne soit pas justement et proportionnellement partagée entre tous.

SGAM DÉMANTELÉE

L'annonce n'est pas encore complètement officielle, mais c'est désormais certain, de SGAM, il ne subsiste plus, dans le projet de la direction, que l'étiquette sur les produits fabriqués par la filiale Crédit Agricole (70%) et la SG (30%). 600 emplois sont en jeu dans ce transfert dont il faudra juger de la pertinence économique. Le reste des 400 emplois est censé réintégrer le groupe, notamment à SGCIB, et sa filiale LYXOR. Le calendrier de réalisation s'étend sur l'année 2009 pour un démarrage début 2010 et inclut la mise en œuvre d'un « plan de sauvegarde de l'emploi ».



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT